



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sans-papiers

Question écrite n° 789

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Chevallier demande à M. le ministre de l'intérieur le nombre d'étrangers qui, étant rentrés clandestinement en France, ont bénéficié d'une procédure de régularisation.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la circulaire du 24 juin 1997 relative au réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière nécessite une étude attentive de chacune des demandes qui seront déposées avant qu'il ne soit statué sur la délivrance éventuelle d'un titre de séjour. Il n'est donc pas possible pour l'instant de fournir des statistiques correspondant à la question posée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Chevallier](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 789

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2305

Réponse publiée le : 28 juillet 1997, page 2488